

# La T'Avernes



## AVERNES Bulletin municipal

Février 2020

### Sommaire

2020 – année nouvelle

1. Le mot du Maire
2. Actualités
3. Vie communale
4. Agenda
5. Etat civil
6. Activités / Evénements à venir
7. Coin Culture

A chacun d'entre vous, à vos familles, je présente au nom du conseil municipal, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite dans vos projets privés et professionnels ainsi que l'accomplissement de vos rêves.

2019 fut une année riche en événements pour la commune. Nous n'avons pas cessé d'œuvrer pour le bien de notre village.

De ce mandat, je retiendrai :

- Qu'un Maire est avant tout une personne de terrain, en permanence en contact avec ses administrés ;
- Qu'être Maire est un métier à part entière ;
- Qu'un Maire doit en permanence avoir en tête la notion d'intérêt général ;
- Qu'un Maire doit être un médiateur et un confident qui doit savoir écouter les problèmes de toute nature des habitants et réfléchir avec eux aux solutions possibles ;
- Qu'un Maire doit être un très bon gestionnaire ;
- Qu'un bon Maire doit aimer sa commune, ses habitants ;
- Qu'un Maire doit être passionné par ce qu'il fait.

Ce sont toutes mes valeurs.

J'espère avoir rempli ma fonction dans l'intérêt de mon village.

Merci à toutes et tous.

Daniel BAILLEUX  
Maire d'Avernes

Michel,  
En écrivant ces quelques mots j'ai énormément de peine.  
Ensemble, nous avons œuvré pour le bien de notre commune.  
Jamais nous n'avons eu un mot plus haut que l'autre.  
Nous avons fait du très bon travail avec l'équipe.  
Notre dernière réalisation fut celle de la brasserie. Tu as apporté ton savoir-faire technique.  
J'ai mis sur mon bureau la photo sur laquelle tu es présent lors de ton anniversaire et du repas de fin de travaux.



Tu as énormément souffert de ta maladie. Malgré cela tu es descendu chaque fois que tu as pu pour me voir, pour participer aux projets.  
Tu es parti avant la fin du mandat, j'aurais tant aimé que tu m'accompagnes jusqu'à la fin, mais la tâche fut trop dure.  
Michel, je t'embrasse, je ne t'oublierai pas.  
Je présente au nom du conseil municipal et en mon nom personnel mes sincères condoléances à ton épouse, à tes enfants et à toute ta famille.

Daniel BAILLEUX



*La mort des êtres chers, c'est un cyclone qui vous aspire, dans lequel vous pouvez vous laisser entraîner et vous y noyer. Il faut s'éloigner du cyclone. Il faut vouloir survivre.*

*Et c'est en soi, seulement en soi et par soi, qu'on peut décider de vaincre le désespoir de la mort. Par l'action et la pensée, il faut construire des barrages contre ce désespoir, puis se tourner vers les autres, vers la vie...*

*Être fidèle à ceux qui sont morts, ce n'est pas s'enfermer dans sa douleur. Il faut continuer à semer ses rêves, à creuser son sillon droit et profond, comme ils l'auraient fait eux-mêmes ou comme nous l'aurions fait avec eux et pour eux.*

*Être fidèle à ceux qui sont morts, c'est vivre comme ils auraient vécu et les faire vivre en nous.*

*Texte de Martin GRAY – Le livre de la vie  
sur proposition d'Annie NOURY*



### Commémorations du 11 novembre

Le 11 novembre 2019, nous avons commémoré le 101ème anniversaire de la fin de la première guerre mondiale en présence de Monsieur le Maire, de ses adjoints et des drapeaux de Seraincourt, Frémainville et Avernès.

La cérémonie a débuté à Gadancourt où nous avons déposé une gerbe à la Mairie puis à Avernès, au monument aux Morts.



Un grand merci à toutes les personnes présentes qui nous ont accordé un peu de leur temps et, en particulier, à Madame la Directrice des écoles, aux enfants qui ont interprété la Marseillaise et aux parents les ayant accompagnés. C'est la première fois où nous avons eu autant de participants. .

Magali JORION pour Le Souvenir

### Jazz à Avernès : Concert du 17 novembre

C'est le "Jack and Jill Swingband" qui est venu réjouir les oreilles du public venu nombreux dans la Salle Joseph Kessel, le dimanche 17 novembre dernier.



C'était un swing enflammé, rappelant les années 30 et 40, donnant irrésistiblement envie de danser. Un grand succès pour cet orchestre de jeunes, très doués, qui non seulement jouaient de leurs instruments, mais chantaient tous en chœur. Et chaque musicien, véritable virtuose, donnait le meilleur de lui-même.

Encore une belle soirée de jazz à Avernès !

Philippe BESSODES, pour le foyer rural

### Club Amitiés Rencontre

Le Club Amitié Rencontre a organisé deux sorties, au diner-spectacle ARTISHOW le 28 novembre, et



au Paradis Latin le 15 février.



Elles ont eu un grand succès.

Le Club Amitiés Rencontre

### Marché de Noël, week-end du 1<sup>er</sup> décembre

Pour la deuxième édition du marché de Noël sur le thème du recyclage et de la récupération, les visiteurs étaient au rendez-vous.

Nous remercions les 22 exposants de leur gentillesse et leur bonne humeur.



Les décorations extérieures et intérieures ont été réalisées avec brio, par toute une équipe de bénévoles. Notre père Noël était présent pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Notre coin lecture a encore eu un grand succès. Malheureusement, nous n'avons pas profité de la

calèche à cause de la météo. Cette, année un pôle restauration était en place pour le plus grand bonheur de tous.

L'équipe du Foyer Rural remercie toutes les personnes nous ayant aidé et vous donne rendez-vous pour la troisième édition.

Nathalie & Kateline HERICOURT, pour le foyer rural

### L'APEB au marché de Noël

Out comme l'année dernière, les membres de l'association des parents d'élèves ont retroussé leurs manches pour confectionner plusieurs kilos de sablés pour Noël, les décorer, les mettre en sachet, et les vendre au marché de Noël organisé par le foyer rural.



Les enfants, de leur côté, avaient préparé avec leurs enseignants des décorations de Noël qu'ils ont eu le plaisir de venir chercher lors de cet événement, sur le stand partagé par l'école et l'APEB. Ce fut un franc succès, puisqu'encore une fois, tous les sablés ont été vendus! Les fonds récoltés permettront d'aider l'école dans ses projets.

Notre prochaine manifestation aura lieu le samedi 21 mars 2020 pour notre traditionnelle bourse aux jouets et à la puériculture. Nous vous attendons nombreux pour réaliser de nombreuses bonnes affaires de 9h à 17h à la salle Joseph Kessel.

Emilie MACAU et Aurore FLOTTE, pour l'APEB

### Repas de fin d'années des séniors

Le 8 décembre 2019, comme chaque année, la Municipalité de la Commune Nouvelle d'Avernes a convié ses séniors à un déjeuner de fête dans la salle Kessel.

Au menu : apéritif, foie gras, chapon crémeux, trou normand, salade et fromages et un dessert de chocolat fourré à la framboises, café, le tout accompagné de vins choisis avec soin.

L'après midi s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur pour les 89 convives, qui ont dansé sur les airs de musique joués par notre homme-orchestre.

Puis il a fallu se quitter. Est arrivé le moment de distribuer soit des boîtes de chocolats soit pour les 70 ans et plus des colis afin que la fête continue encore un peu...



Comme chaque année, Monsieur le Maire est allé porter à domicile les colis aux habitants qui n'ont pu assister au repas ou se déplacer en Mairie. Ont été distribués, dans la commune, 104 colis et 56 boîtes de chocolats. C'est devenu un rendez-vous où il fait bon venir.

Patricia FURLAN

### Noël des enfants, le 13 décembre

Depuis plusieurs années, Filomène et Compagnie propose des spectacles sensibles et poétiques accessibles à tous et à chacun. Des créations artisanales entièrement fabriquées à la "main", dont ont pu profiter les Avernois lors du traditionnel rendez-vous de Noël.

« Dedans moi » nous a plongé dans un voyage au fil des émotions et des couleurs. Mêlant spectacle vivant, peinture, film d'animation et création musicale originale, le spectacle dresse un portrait « haut en couleur » des petites et des grandes émotions.



Ce furent 30 minutes de poésie colorée.

Cette année ce sont quarante enfants de 0 à 6 ans qui ont reçu un cadeau du père Noël venu tout spécialement à Avernes pour cette belle soirée. Bien informé, il a pu leur glisser à tous un petit mot et visiblement ils ont tous été très sages.

Comme le veut la tradition depuis quelques années, parents et enfants ont partagé une montagne de crêpes avec, pour les plus gourmands, une grosse cuillère de la fameuse pâte à tartiner. Le vin chaud était également de la partie uniquement pour les parents bien sûr !

Un grand merci à tous les bénévoles qui font de ce rendez-vous une agréable soirée avec la plus belle des récompenses pour nous : le sourire des enfants

David LESNÉ, Nicolas GOUZI

### Repas de Noël des enfants

Le 19 décembre, a eu lieu, comme chaque année, le repas de Noël de la cantine. 62 enfants étaient réunis salle Joseph Kessel pour partager le repas, servi par notre traiteur habituel CONVIVIO. Mais plus que partager un repas, c'est aussi être réuni tous ensemble accompagnés des institutrices et instituteur, de l'équipe des secrétaires, de notre Maire D. BAILLEUX et de l'équipe encadrant de la cantine et de la garderie. Au long du repas l'ambiance était festive et tout le monde a pu échanger, rire et déguster les chocolats offerts par la mairie.



Merci à Mélanie, Priscillia et Nathalie, pour leur investissement tout au long de cette année et pour avoir accompagné les enfants ce jour de fête.

Christian LE HETET

### Concert de la chorale « Voix du Vexin »

Cette année, la chorale "Voix du Vexin" accueille 4 nouveaux choristes. Ce sont donc 25 choristes qui se retrouvent, le mardi soir, pour chanter sous la direction d'Edith RIBEAU, notre cheffe de chœur. Notre dernier concert résonne encore en l'église d'Aubergenville, le Rotary Club ayant fait appel à notre chorale pour animer une de leurs actions le 19 janvier. Des choristes de 'Musique en chœur', une

autre chorale dirigée par Edith, avec lesquels nous avons échangés et concerts communs, s'étaient joints à nous. Le public - et notre cheffe- ont été ravis et comblés de cette prestation aux chants variés.



Pour fêter ce succès, nous avons partagé des galettes et nos émotions lors de notre dernière répétition.

Venez nous rejoindre pour chanter, les mardis soir de 19h à 21h à Avernes, ou pour nous écouter, lors de nos prochains concerts.

Contact : ASLA, chorale classique sur [aslablog.fr](http://aslablog.fr) ou par mail à [voixduvexin@gmail.com](mailto:voixduvexin@gmail.com)

Martine BOUYSSOUNOUSE pour l'ASLA

### Les enfants récompensés par l'ONAC

Le mardi 21 janvier, nous avons remis, en présence de Monsieur le Maire et de la Directrice de l'école, un diplôme établi par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) aux enfants qui ont participé à la cérémonie du 11 novembre 2019 et interprété la Marseillaise.



Nous leur avons offert un goûter ainsi qu'à tous les enfants de l'école en présence de leurs institutrices.

Magali JORION pour Le Souvenir

## Vie communale

### Ouverture du bar/restaurant la T'Avernes

Le 23 janvier, a eu lieu l'inauguration du bar/restaurant d'Avernes: la T'Avernes.



Malgré un froid vif, nombre d'Avernois s'étaient déplacés puisque ce sont près de 200 personnes qui ont pu visiter les lieux et profiter du petit buffet qui était organisé.

Les lieux sont lumineux, chaleureux, entièrement rénovés, avec plusieurs petits espaces et un joli comptoir où Marie-Josée vous sert.



Marie-Josée, nombre d'Avernois et de Vexinois la connaissent. Elle est Avernoise depuis 50 ans, mais surtout, elle a tenu l'ancien bar/restaurant d'Avernes. Dans ce lieu, elle a pu rencontrer nombre d'habitants dont Joseph KESSEL, qui déjeunait souvent 'Chez Maria', Claude ZIDI, qui s'y rendait avec d'autres artistes... on vous épargne la liste, elle est très longue !

Le restaurant peut accueillir une quarantaine de couverts et est accessible aux personnes à mobilité réduite. Quand le temps le permettra, il y aura une vingtaine de couverts supplémentaires en terrasse. Celles-ci seront fleuries par le Club Jardinage d'Avernes.

La cuisine est entièrement réalisée sur place à partir

de produits frais et les gateaux sont 'faits maison'. Chaque jour, le menu change et propose au choix deux entrées, deux plats et deux desserts.

La formule 'plat seul' est à 10€, 'entrée + plat' à 12€, 'entrée + plat + dessert' à 14€ le midi. Comptez un peu plus le week-end.



La T'avernes a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> février. Quand la lumière est allumée, c'est ouvert ! Alors n'hésitez pas à y entrer pour un petit déjeuner le matin, un déjeuner le midi, un dîner en week-end ou juste une consommation le reste du temps.

Heures d'ouverture du restaurant : tous les midis (sauf les mercredis), les vendredis et samedis soirs (merci de réserver).

Possibilité d'accueillir des groupes les autres soirs, sur demande.

Le bar est ouvert ces mêmes jours de 8h30 à 19h30.

Tél: 01 34 6412 17 – 06 85 17 92 77

Sandrine POULAIN-DUVAL

### Remerciements

Je remercie tout le personnel de la commune pour leur collaboration, leur dévouement au service des habitants. C'est un plaisir de travailler avec vous.

Je remercie tous les membres du conseil municipal et en particulier les 4 adjoints :

4<sup>ème</sup> adjoint : Michel NOURY, pour les conseils qu'il m'a donnés, pour son expérience de ce milieu politique, pour sa disponibilité, pour sa vision. Merci Michel pour le courage dont tu as fait preuve face à l'adversité. Michel, Sénèque disait « que toute méchanceté à sa source dans la faiblesse ». Michel, aujourd'hui tu nous as quittés. Je sais que tu penses à nous. Moi, je pense à toi.

3<sup>ème</sup> adjoint : Patrick VACHER, c'est l'intelligence pratique, l'homme qui trouve des solutions pratiques aux problèmes. En 2018, Avernes a installé des barrières anti dépôt de déchets sauvages. Je suis fier

que plusieurs communes autour de nous aient commandé à Patrick une dizaine de barrières qui ont fait l'objet d'une inauguration dernièrement avec Monsieur le Préfet. Certains journaux locaux en témoignent. Merci Patrick.

2ème adjoint : Christian LE HETET, il a ce côté social, proche des personnes qui font sa réussite auprès des enseignants, du personnel de la cantine, de la garderie et surtout des enfants. Merci Christian.

1ère adjointe : Patricia FURLAN, c'est le bras droit dont on rêve, présente dans tous les coups durs pour épauler le Maire, pour rassurer, pour calmer, sur qui vous pouvez compter, disponible qui allie le charme et la compétence. Merci Patricia.

Je voudrais remercier certains conseillers en charge de certaines missions dont ils se sont acquittés avec succès.

Sandrine POULAIN DUVAL pour son travail en matière de communication (bulletin et site internet).

Christelle NOBLIA et Nicolas GOUZI pour l'animation des activités sportives et festives (brocante, Halloween, jeux Intervillages, Noël des enfants).

David LESNE et Véronique ANTOLOTTI pour leur travail en matière culturelle. Tous les deux vous avez fait de la salle KESSEL un outil de culture, admiré par nos voisins. Merci pour votre travail auprès des enfants, des ados et des adultes en matière de théâtre. Vous avez présenté à nos habitants d'Avernes et des villages voisins, des activités de qualité. Merci.

Patric DAMOUR, Christian MARCHAND pour s'être occupé d'un dossier important : les mises aux normes. Merci.

Je remercie tous les conseillers pour leur dévouement, leur bénévolat, leur disponibilité pour m'aider dans ma mission.

Nous passons beaucoup de temps aux affaires, à la réalisation des projets de la commune et aux différentes réunions organisées par les syndicats dont ils sont les représentants de notre commune.

Je remercie tous les bénévoles qui nous aident dans les commissions, qui participent à l'organisation de nos fêtes, au fleurissement de la Mairie et aux décorations de Noël.

Je pense tout particulièrement à M. et Mme PIESCKO, Jacques LERDU, Frédéric PONSOLLE, la famille BLANCHARD, Mme Annie NOURY, Mme Janique MARTINEZ, le groupe jardinage et celles et ceux que j'ai pu oublier.

Je remercie Messieurs les gendarmes et les pompiers pour leur soutien, leur aide, leur engagement auprès de la commune et de ses habitants.

Je remercie les infirmières pour le travail qu'elles font auprès de nos malades.

Que l'année 2020 se déroule dans la sérénité, dans la bonne humeur, la tolérance et le respect de l'autre.

Je voudrais terminer par une citation pleine de

logique et de bon sens

« Vieillir est encore le seul moyen qu'on ait trouvé pour vivre vieux »

Je souhaite à vous tous de bien vieillir et de vivre vieux.

Daniel BAILLEUX

**ELECTIONS MUNICIPALES** – commune de moins de 1 000 habitants

Nous allons voter les 15 et 22 mars prochains pour élire les conseillers municipaux.

#### Comment remplir son bulletin de vote

Pour rappel, les règles relatives à l'organisation des bureaux de vote et au déroulement du vote sont explicitées dans la circulaire concernant les opérations électorales lors des élections au suffrage universel (INTA2000662J)

#### Prise en compte des suffrages

Dans la mesure où les déclarations de candidature sont obligatoires dans toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants, les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte. Le fait que le nom d'une personne qui ne s'est pas déclarée candidate figure sur un bulletin de vote ne remet pas pour autant en cause la validité du bulletin et le nom ou les noms des autres candidats.

Dans une telle hypothèse, seuls sont comptés les suffrages exprimés en faveur des candidats régulièrement déclarés (art. L. 257). La liste des candidats régulièrement déclarés est affichée, le jour du scrutin, dans les bureaux de vote (art. L. 256).

Le panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs autres candidats) est autorisé. La désignation manuscrite sur un bulletin est donc autorisée (cf. ci-dessous).

Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas décomptés (art. L.257).

Sont également valables les suffrages exprimés en faveur de personnes qui se sont portées candidates, mais qui n'ont pas déposé de bulletins de vote.

#### Règles de validité des bulletins de vote

Les règles de validité des bulletins de vote résultent des articles L. 66 et L. 257

Les bulletins blancs sont considérés comme des suffrages non exprimés, mais décomptés à part. Ils sont annexés au procès-verbal.

Sont assimilées au vote blanc les enveloppes ne contenant aucun bulletin ou un bulletin blanc, même ceux qui ne respecteraient pas les formes prescrites par l'article R.30, dans la mesure où l'intention de l'électeur est sans équivoque.

Sont ainsi nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

- 1) Les bulletins trouvés dans l'urne sans

enveloppe

2) Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante du ou des candidats

3) Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître

4) Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires

5) Les bulletins écrits sur papier de couleur

6) Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes

7) Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions

8) Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire

9) Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant le même candidat, ces bulletins ne comptent que pour un seul (art. L. 65)

10) Les bulletins comportant plus de noms que le nombre de conseillers municipaux à élire et pour lesquels le choix de l'électeur ne peut être déterminé avec certitude

11) Les bulletins comportant exclusivement le nom de personnes qui n'ont pas été déclarées candidates.

Sont en revanche valables :

- Les bulletins comprenant plus de noms que de personnes à élire et où il est possible d'établir un classement des noms permettant de départager les suffrages valables (premiers noms dans la limite du nombre de sièges à pourvoir) et les suffrages nuls (noms surnuméraires)

- Les bulletins comportant à la fois le nom de personne(s) qui ont été déclarée(s) candidate(s) et des personne(s) non déclarée(s). Toutefois, dans ce cas, seuls les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ont été déclarées candidates sont comptés

- Les bulletins manuscrits

- Les circulaires utilisées comme bulletin

- Les bulletins imprimés d'un modèle différent de celui des candidats

- Les bulletins comportant une modification de l'ordre de présentation des candidats

- Les bulletins ne répondant pas aux prescriptions légales ou réglementaires (taille, grammage)

### Election des conseillers municipaux

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus pour six ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours (art. L. 227 et L. 252).

Les suffrages sont décomptés individuellement par

candidat, y compris en cas de candidature groupée, c'est-à-dire lorsque plusieurs candidats ont manifesté leur volonté de présenter leur candidature ensemble sur un même bulletin de vote.

Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits sur les listes électorales. S'il est nécessaire de procéder à un second tour de scrutin, la majorité relative suffit, quel que soit le nombre de votants. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu (art. L. 253).

### Désignation des conseillers communautaires

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints (art. L. 273-11), sauf en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française où les conseillers communautaires sont élus par les conseils municipaux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales, les élus sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes : prennent rang après le maire, les adjoints par ordre de nomination, puis les conseillers municipaux. Ces derniers sont classés en fonction de l'ancienneté de leur élection, puis du nombre de suffrages obtenus pour ceux élus le même jour ou, en cas d'égalité de voix, par priorité d'âge.

### **VOTE**

Pour pouvoir voter aux élections municipales, je dois :

- Habiter ou payer mes impôts sur la commune,
- Avoir plus de 18 ans,
- Être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne,
- Jouir de mes droits civils et politiques.

Le jour de l'élection, je me présente au bureau de vote avec ma carte d'identité et ma carte d'électeur.

### **ECOLE**

De 2014 à 2018, notre école a été sous la menace de la fermeture d'une classe.

Nous avons été mis sous surveillance, nous avons vécu avec la crainte de la fermeture d'une classe compte tenu d'un nombre insuffisant d'élèves.

Depuis la rentrée 2019, tous les efforts des uns et des autres, les interventions que nous avons effectuées ont permis que le nombre d'élèves dans nos 4 classes dépasse aujourd'hui les 80.

Nous ne sommes plus sous surveillance.

Le directeur d'académie, M. COSNARD nous a confirmé qu'il n'y aura pas de fermeture de classe en 2020 et 2021.

C'est une très bonne chose pour nos enfants (20 enfants par classe).

Au 1er septembre 2019, nous avons accueilli une nouvelle directrice : Marie POTTIEZ. Nos relations sont franches et directes. A la demande de Mme la directrice nous avons embauché une ATSEM pour l'aider pour le bien des enfants.

Le 17 décembre, les enfants de l'école ont chanté, en soirée, des mélodies devant près de 200 personnes dans la salle KESSEL.

Depuis le début de notre mandat, j'ai toujours souhaité la présence de nos enfants aux journées de commémorations tel que le 11 novembre. Ça a été fait cette année. Merci de tout cœur pour cette action au nom des anciens combattants.

Merci à vous tous.

Daniel BAILLEUX

### Règles de collecte des ordures ménagères

• Les bacs de collecte sont la propriété du SMIRTOM du Vexin. En cas de déménagement, les bacs restent sur place.

• Le lavage des bacs est à la charge des usagers.  
• Tous les déchets devront être présentés dans les bacs fournis par le syndicat.

• Il est interdit de déposer les bacs sur la voie publique à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, et en dehors des bacs autorisés. Les bacs (ou les encombrants) doivent être présentés à la collecte dans le respect du planning. En aucun cas le bac ne doit rester en permanence sur le domaine public.

• Pour faciliter le travail, merci de présenter la poignée de la poubelle côté route.

En cas de déchets présentés non conformes :

• Les poubelles ne sont pas ramassées.  
• Un refus de collecte lié à une erreur de tri est signalé à l'utilisateur par un ruban adhésif apposé sur le bac.

• Dans le cas d'un bac individuel, il devra être trié à nouveau et présenté lors de la prochaine collecte pour le flux concerné.

• Vous pouvez contacter le SMIRTOM du Vexin pour en connaître les raisons.

N.B : pour toute commande, vol ou réparation de vos bacs, Vous trouverez ci joint le numéro vert et le lien internet pour effectuer vos demandes de bacs :

• 0 800 002 617  
• [https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom\\_vexin/](https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom_vexin/)

A partir du 14 février 2020, vous pouvez effectuer vos demandes de bacs mais ils seront livrés dans un délai maximum d'un mois en mairie.

Attention, à partir du 1er juillet 2020, seuls les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin (bacs portant le logo du syndicat et distribués depuis 2018) seront collectés.

Communiqué du SMIRTOM

### BILAN

Qu'avons-nous fait au cours de cette année 2019 ?

• Pour la protection de notre village contre les inondations, nous avons pour la 2<sup>ème</sup> fois pendant le mandat, fait nettoyer 35 avaloirs et collecteurs, 3 traversées de route et plus de 300 mètres de collecteur.

• Les toits des bâtiments de notre ilot communal étaient couverts de mousse depuis très longtemps, nous avons fait nettoyer et protéger plus de 400 m<sup>2</sup> de toiture.

• Nos petits dorment chaque jour de 13h à 15h voire 15h30. Pour leur assurer un confort nous avons aménagé une pièce pour 12 lits dans un local que nous avons totalement refait compte tenu de la vétusté et de l'insalubrité des lieux.

• Le pavillon à côté de la mairie était totalement abandonné et servait de débarras. Nous avons refait l'isolation, l'électricité, le sol afin de le réhabiliter en salle de réunion pour les associations. C'est une nouvelle vie pour lui.

• Pour l'école, nous avons mis des rideaux à l'école maternelle et à la salle d'activité par mesure de sécurité. Nous avons acheté un écran interactif pour la classe de CM1/CM2. C'est le troisième acheté pendant le mandat.

• Les travaux de sécurisation du parking de l'école sont commandés et seront réalisés d'ici un mois.

• Nous avons acheté 10 ordinateurs pour les mettre à disposition des élèves.

• Tous les 2 ans, nous avons pris l'habitude d'étoffer l'illumination de Noël dans le village. Un lundi matin, nous avons eu la désagréable surprise que des personnes avaient dérobé les illuminations posées par des bénévoles sur la grille de l'ancienne mairie du hameau de Gadancourt. C'est inadmissible. C'est soit de la bêtise soit de la méchanceté.

• Au 7 rue de l'église, le lieu où sont les ateliers communaux, nous avons mis l'électricité aux normes et raccordé les bâtiments au tout à l'égout.

• Nous avons commandé des jeux pour étoffer ceux qui existent aujourd'hui dans le jardin des enfants.

• Nous avons fait élaguer, nettoyer plus de 3km de chemins ruraux pour les rendre plus accessibles au matériel agricole et aux promeneurs pour un coût de 4 755 € TTC.

• Le 28 décembre, la commune a acheté la maison au 54 Grande Rue, en face de la mairie comprenant 2 appartements un de 70 m<sup>2</sup> et l'autre de 90 m<sup>2</sup> pour un montant de 150 000 € financé par un prêt de 150 000 € sur 12 ans au taux de 0,33 %. Les loyers rembourseront les mensualités de l'emprunt. Aucune sortie de trésorerie pour la commune.

• Enfin après 4 ans de travail, nous avons réalisé la création d'un lieu de rencontre autour d'un café,

d'un repas, au 56 Grande Rue, au centre de notre village, l'ouverture s'est faite le 1<sup>er</sup> février 2020.

### RUE VALETTE

En août 2019, nous avons prévu avec la CCVC de refaire entièrement la rue Valette. Après vérification de l'état du réseau d'assainissement et des branchements d'eaux usées, nous avons constaté que les réseaux étaient en très mauvais état. Nous avons décidé de reporter la réfection de la rue Valette après avoir changé les réseaux d'eaux usées et sans doute celui de l'eau potable. Ce n'est pas rationnel de refaire une route et de l'ouvrir un an après pour changer des tuyaux. Les travaux sont programmés pour 2021.

### FIBRE

Nos deux territoires : Avernoes et le hameau de Gadancourt sont entièrement fibrés y compris la Feularde et la Tuilerie. Il vous reste à choisir un opérateur pour vous raccorder.

Daniel BAILLEUX

## Modifications suite à la loi NOTRE

au 1er janvier 2020

### Assainissement

Des changements importants sont intervenus dans le fonctionnement des syndicats suite à la loi du 03 août 2018 : l'assainissement, la station d'épuration, les réseaux d'eaux usées étaient de la compétence de la commune d'Avernoes ; Depuis le 1er janvier 2020, cette compétence a été transférée à la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC).

A compter du 15 janvier 2020, après avoir modifié ces statuts, la CCVC confiera la gestion de l'assainissement au syndicat du SIARP pour l'assainissement collectif.

Le SIARP prendra en charge à court terme la gestion de l'assainissement individuel pour notre commune.

Par conséquent, à compter de ce jour, votre interlocuteur est le SIARP. Vous pouvez les joindre au 01.30.31.18.73.

### Ruissellement des eaux

Le ruissellement n'a jamais été de la compétence de la commune d'Avernoes. C'était de la compétence du SIBVAM.

Depuis le 1er janvier 2020, cette compétence est transférée à la CCVC.

Après négociations, c'est la SMSO (Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise) qui prend en charge la gestion du ruissellement sur notre territoire.

### Eau potable

Concernant l'eau potable, il a été décidé que le SIEVA conserve la compétence eau potable jusqu'en

2026.

## Suppression de la taxe d'habitation

Comme le Président de la République s'y est engagé, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement et intégralement supprimée.

Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Conformément à l'engagement pris d'une compensation à l'euro près des collectivités territoriales, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Données en euros issues d'une simulation en situation 2018.

Avant la réforme		
Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales (1)	Produit de foncier bâti communal (2)	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal (1) + (2)
199 422	79 995	279 417

Après la réforme				
Produit de foncier bâti communal (2)	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune (3)	Produit de foncier bâti (anciennes parts communales et départementales) après transfert (2+3)	Coefficient correcteur (1+2)/(2+3)	Produit du foncier bâti après application du coefficient (4)
79 995	173 114	253 109	1,10393941	279 417

↓

au lieu de 279 417 € soit une perte de 26 308 € qui sera surcompensée par l'Etat. Cette situation de surcompensation est due au fait que nos impôts fonciers sont peu élevés par rapport à la taxe d'habitation.

Le montant du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales supprimée (1) et de la taxe foncière communale sur les propriétés bâties avant transfert (2) correspondra donc au montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, avec l'application du coefficient correcteur (4).

Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant (1+2) et après réforme (2+3). S'il est supérieur à 1, la commune est sous-compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. S'il est inférieur à 1, la commune est sur-compensée. Le coefficient, construit sur des données 2018, est indicatif ; sa valeur définitive sera calculée début 2021 à partir des

éléments de référence votés en loi de finances pour 2020.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une compensation sur les taux appliqués en 2017, conformément à la loi de finances pour 2018, et sur les bases de 2020.

Pour les communes dont la surcompensation spontanée sera inférieure à 10 000 €, en 2021, le coefficient correcteur sera de 1. Le gain résultant de la réforme sera ainsi conservé par la commune.

**L'imposition sur les résidences secondaires et les logements vacants** est maintenue.

La **contribution à l'audiovisuel public** (redevance télé) est conservée mais sera réformée ultérieurement (3,2 Md€).

La suppression de la TH sur la résidence principale nécessite une révision des règles de liaison des taux entre impositions sur les ménages (taxe foncière) et sur les entreprises (cotisation foncière des entreprises).

**Les taxes additionnelles à la TH seront compensées:**

- Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) : la part du produit réparti sur la TH afférente à l'habitation

principale sera compensée par une taxe additionnelle à la TH sur les résidences secondaires, les taxes foncières et la CFE (150 M€) ;

- Taxes spéciales d'équipement (TSE) : la part du produit réparti sur la TH afférente à l'habitation principale sera compensée par l'État via une dotation budgétaire (200 M€).

Conformément aux engagements pris, la réforme amorcera également **la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation**.

### Commune nouvelle

Le 1er janvier 2018, les conseils municipaux d'Avernes et de Gadancourt ont décidé la création de la commune nouvelle d'Avernes.

Cette décision a été contestée devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise par 5 habitants.

L'arrêté préfectoral qui a validé cette création de la commune nouvelle a lui aussi été contesté devant le tribunal administratif par 2 habitants.

Le 12 décembre 2019, le tribunal administratif de Cergy Pontoise a rejeté les 7 requêtes.

La commune nouvelle d'Avernes continue d'exister dans la sérénité, le travail.

Daniel BAILLEUX

### Quelques chiffres pour notre commune

<b>Démographie</b> (Source INSEE)	-1,4 % est l'évolution annuelle moyenne de la population d'Avernes depuis 2011 soit 12 personnes en moins chaque année. <b>Densité : 50 habitants au km<sup>2</sup> pour Avernes contre 165 pour Vigny.</b>
<b>Budget</b> (Source Ministère de l'économie et des finances)	Avernes : 610€/habitant de dépenses de fonctionnement contre 698 € pour les communes du Val d'Oise de même strate. <b>Charges de personnel : 251€/habitant pour Avernes. 303€/habitant pour commune du Val d'Oise de même strate.</b>
<b>Emploi</b> (Source pôle emploi)	Taux chômage : 8% à Avernes. La part des actifs à Avernes représente 81% des 15-64 ans.
<b>Familles</b> (Source INSEE)	24 enfants de 0 à 3 ans soit 2.8% de la population d'Avernes contre 3.4% en France métropolitaine. <b>145 familles dans la commune d'Avernes ont des enfants contre 189 en 2006.</b>
<b>Séniors</b> (Source INSEE)	49 personnes à Avernes ont plus de 75 ans soit 6% de la population. <b>En 2026, si les tendances démographiques de ces 10 dernières années se poursuivent, 78 habitants d'Avernes auront plus de 75 ans.</b>
<b>Logement</b> (Source Thea Conseil)	82% des habitants d'Avernes sont propriétaires de leur logement contre 59% au niveau national.
<b>Trésorerie</b> (Source Ministère de l'économie et des finances)	L'encours de la dette pour Avernes est de 548€/habitant contre 676€/habitant pour les communes du Val d'Oise de même strate. <b>En 2018, la perception avait la trésorerie pour faire face à 361 jours de dépenses de fonctionnement pour Avernes contre 127 en moyenne pour les communes de France métropolitaine de même strate.</b>

## Etat Civil

### Naissances

GANDON Emma, le 28 décembre 2019  
LOUYER CROQUETTE Noah, le 6 février 2020

### Mariage

Dorothee REDON et Jean-Michel LECOQ le  
27 décembre 2019

### Décès

MARCON Charles, le 22 décembre 2019  
NOURY Michel, le 27 janvier 2020

## Agenda

Soirée choucroute	29/02 Foyer rural
Concert JAZZ	08/03 Foyer rural
Rencontre avec Valentine Goby	13/03 Bibliothèque
Journée Bien-être	15/03 ASLA
1er tour municipales	15/03
Bourse aux jouets	21/03 APEB
2ème tour municipales	22/03
Bourse aux jouets	30/05 APEB

## Evènements à venir / Activités



### ASLA

L'ASLA organise la  
Journée Bien-Être le  
dimanche 15 mars de  
10h à 17h.

Cette année encore de nombreux praticiens seront présents pour présenter leur activité et faire partager leur expérience. Des conférences et des ateliers sont organisés tout au long de la journée. Et bien sûr, des professionnels de la réflexologie, du massage... prodigueront des soins en cabines.

La chorale variétés participera cette année aux Mosaïques d'Etrepagny, le 5 avril 2020. Un nouveau challenge pour cette jeune chorale. Venez nombreux les applaudir !

La section bridge s'est enrichie de nouveaux arrivants depuis Noël. Il est toujours possible de débiter cette activité, même en cours d'année. Venez essayer le mercredi, à l'ancienne Mairie de Gadancourt à 19h30. Renseignements aslablog.fr

Laëtitia MAIRE pour l'ASLA

## English Atelier



L'English Atelier a fini l'année 2019 en beauté lors de sa fête de Noël, qui a réuni 36 personnes. Comme toujours le repas fut collaboratif et joyeux, les cadeaux furent échangés et deux sketches en anglais, ont été présentés en avant-première à la salle Kessel.

Et d'ores et déjà les préparatifs de la fête d'été vont bon train. Celle-ci se déroulera pendant le week-end de la Pentecôte, et la contrepartie anglaise sera reçue avec tous les honneurs par les élèves correspondants français dès le vendredi 29 mai 2020 après-midi. Au programme visites approfondies d'Auvers-sur-Oise et entrée dans le monde de Van Gogh, découverte du Parc Régional du Vexin, jeux et partage d'instant inoubliables entre amis des deux bords du Channel. Les 2 sketches en anglais seront bien sûr au programme, humour anglais oblige, et les anglais devraient réserver une surprise aux français !! Trois nouveaux élèves viennent de rejoindre l'English Atelier. Bienvenue à eux. Pour nous joindre : anglais.vexin@gmail.com

Patricia et Claude CORRE, pour l'English Atelier

## Jazz à Avernès !

A tous les amateurs de Jazz, je vous souhaite une année sereine, mais aussi pleine de rythmes, de swing, d'improvisations qui donnent le tournis ! Et j'ai le plaisir de vous annoncer un nouveau concert de Jazz à Avernès, juste avant le printemps, pour fêter son arrivée. Nous accueillerons une grande chanteuse (1,90 m !) Wendy Lee Taylor, qui nous vient d'Australie, qui adore les comédies musicales, qui chante et danse des claquettes, (et qui n'est pas grande que par la taille !)



Elle sera accompagnée de son quartet: Philippe Petit au piano, Pierre Maingourd à la contrebasse, Eric Dervieu à la batterie. Et en invité: Claude

Tissendier, bien connu sur la scène d'Avernes, avec son Saxo et sa clarinette.

Que des grands professionnels !

Vous voulez savoir la date ? Ce sera le dimanche 8 mars à 16h30 dans la Salle Joseph Kessel.

Entrée : 20 €. Si possible payable d'avance pour faciliter l'entrée dans la salle.

Réservations : philbessodes62@gmail.com

Philippe BESSODES pour le foyer rural

## Culture

### Charles MARCON

« L'instant Peinture »



Né à Terrenoire (Loire) en 1920, Charles Marcon découvre le dessin à l'âge de 23 ans, autodidacte, attaché à sa liberté d'expression, il s'invente un monde visuel bien à lui. Encouragé par le Docteur Langlade, il décide de consacrer sa vie à la peinture vers 1947.

Dès ses débuts, sa peinture attire l'attention de la critique, et la rencontre du jeune Jean-Claude Bellier, à la Galerie Charpentier, en 1954, est décisive. Il sera son marchand de tableaux pendant plus de 30 ans.

Son expression instinctive et spontanée en

apparence, s'empreinte de poésie et de réalités mêlées aux rêves.

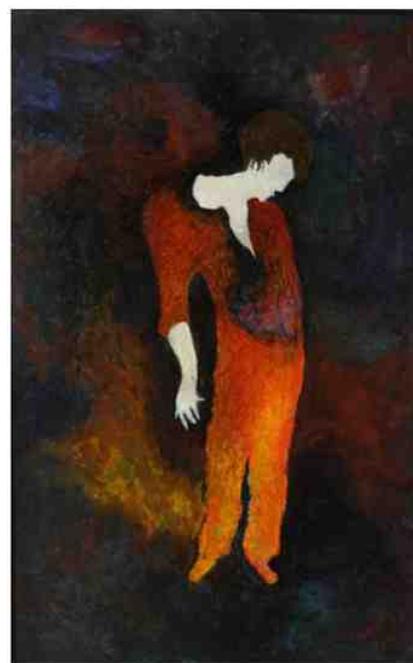
Sa peinture aux couleurs primaires accentue le caractère expressionniste de ses œuvres. Elle nous fait découvrir des univers aux ombres découpées, des personnages aux perspectives imprévues.



*Les cyclistes rouges, 1972*

Peintre visionnaire, son dessin s'affirme au cœur de la composition, imposant son propre graphisme dans ses dessins à l'encre de chine aux enchevêtrements denses.

Il affectionne notamment, les thèmes de la tauromachie, du cirque, de la danse, de la musique, de la nature morte et du paysage, en dessins comme en peinture. Il n'appartient à aucun mouvement, ne se rallie à aucun groupe.



*L'homme qui songe, 100x75 cm, 1980*

En 1984, à New York, il expose à la Galerie Felicie. A son retour, son style évolue, Il laisse vivre en arrière plan des personnages, les couleurs de ses pigments, matière mate et grumeleuse, en amats parfois. Les formats de ses tableaux changent.

Dans cette période, en 1988, il rend un hommage à Joseph Kessel, à la demande du maire d'Avernes (Xavier Lerdu), commune dans laquelle il réside depuis 1966.

Dans les années 1990 à 2000, il déconcerte en mettant en place un nouveau jeu d'abstractions, de lumières, comme construits de pixels.



*Météore, 80x80 cm, 1983*

Le festival d'Auvers sur Oise organise, en 1991, une exposition de ses œuvres, à l'occasion du 200ème anniversaire de la mort de Mozart. Pour cette commande, il s'immerge durant une année dans l'univers de Mozart et retrouve le style figuratif tout en maintenant des velléités abstraites.

A Chantilly, dans les années 2000, la rencontre des joueurs de polo stimule sa créativité, domptant les couleurs comme le font les cavaliers des chevaux argentins. Une fois encore, l'expression et le sens du mouvement, qui lui sont si personnels, créent des chorégraphies étonnantes, sous des angles et des lumières différentes, au gré des parties de polo.

Une rétrospective lui est consacrée en 2009, à la mairie du VI<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, regroupant ses œuvres majeures de ses 50 dernières années.

Il s'éteint dans sa centième année, le 22 décembre 2019, à Avernes.

Anne et Eva MARCON

## La bibliothèque

La bibliothèque vous propose en ce début d'année plusieurs animations:

**Le mercredi 15 janvier**, nous avons reçu Isabelle Joz-Roland qui nous a passionnés en nous relatant l'histoire des féministes qui ont œuvré pour la libération et les droits de la femme.

Isabelle Joz-Roland est historienne et auteure de plusieurs romans historiques, dont l'action se situe

près de Royaumont

- « Royaumont .... Si loin des landes écossaises » relate l'histoire de femmes écossaises qui ont débarqué en France pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale pour installer dans l'abbaye de Royaumont un hôpital militaire qui a permis de traiter et de sauver de nombreux blessés

- « L'esquisse d'un rêve, 1936 » nous fait vivre dans un village de l'Oise l'arrivée du Front populaire après la crise et la crainte du chômage

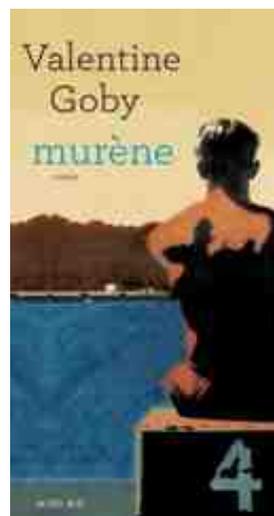
- « Quand les blés sont sous la grêle » où l'on retrouve les mêmes personnages dans ce petit village de l'Oise au moment de l'occupation allemande

Ces ouvrages sont disponibles à la bibliothèque.

Le **mercredi 19 février** entre 14h et 18h nous avons organisé deux ateliers collages pour les enfants à partir de 6 ans sur le thème de la nature.



Le **vendredi 13 mars** à 20H30 nous aurons le plaisir de recevoir à nouveau Valentine Goby qui viendra nous parler de son dernier roman « Murène »



Et toujours...

Notre **Groupe jardin** qui se réunit le vendredi matin 1 fois par mois à l'initiative de Marie-Colette et Catherine. Une sortie à Giverny est aussi prévue le 29 mai.

Ce groupe est ouvert à tous ; n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Une grainothèque et bouturothèque permettent des échanges de graines et boutures.

Le calendrier des réunions est disponible sur le site de la mairie.

Nos réunions lectures, également ouvertes à tous, nous permettent d'échanger sur nos lectures. Deux groupes se réunissent toutes les 6 à 8 semaines, l'un le jeudi après-midi, l'autre le lundi soir. Les dates sont également disponibles sur le site d'Avernes

Vous souhaitez participer à nos activités, régulièrement ou ponctuellement, vous êtes jeune et dynamique, vous avez des idées d'animation, faites-vous connaître et rejoignez notre équipe de bénévoles

Rappel de horaires d'ouverture de la bibliothèque :

- mercredi de 16h30 à 18h30 (sauf pendant les vacances scolaires)
- vendredi de 16h30 à 18h30 (sauf pendant les vacances scolaires)
- samedi de 10h00 à 12h00 toute l'année

Christine BESSODES



**Mairie d'Avernes:** 01 30 39 20 13 - [mairie@avernes95.fr](mailto:mairie@avernes95.fr) - 39 Grande Rue - 95450 AVERNES

**Site:** [www.avernes95.fr](http://www.avernes95.fr) - **Facebook:** <https://www.facebook.com/avernes95450/>

**Comité de rédaction :** D. Bailleux, M. Bouyssounouse, D. Fath, C. Le Hetet, C. Noblia, F. Perrenot, S. Poulain-Duval

**Contributions et photos :** C. Bessodes, P. Bessodes, P.&C. Corre, A. Flotte, P. Furlan, N. Gouzi, N.&K. Héricourt, M. Jorion, D. Lesné, E. Macau, L. Maire, A.&E. Marcon, A. Noury, S. Paris

**Impression :** Société FJD